Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260901-DCA2026_04_09-DE

CCAS.
MAIRIE de CORAY
(29 370)
☎ 02 98 59 10 10
mairie@coray.bzh

Séance du Conseil d'administration
du 1er septembre 2026
DCA 2026-04/09

Convocation 14//04/2026 **Affichage** 14/04/2026 **Nombre de Membres** En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	**L'an deux mille vingt-six, le 1er septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration**, légalement convoqué, **s'est réuni à la Mairie**, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN, Président. **Etaient présents :** Bérénice BARRÉ, Nicole BATHANY, Marie-Catherine BOUGUENNEC, Cindy GUENNOU, Danielle LE BEC, Joëlle LE BIHAN, Éric LE BORGNE, Henriette LE BRIGAND, Jeanine PROST, Maurice QUINTIN, Laurent RANNOU, Marie-Françoise ROUSSEL, Maryvonne TREUJOU ; Céline UGUEN **Absent excusé :** Christophe LE GUILLOU, Bérénice BARRÉ et Cindy GUENNOU Madame Maryvonne TREUJOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Location immeuble 2 rue des Frères Jacob

Projet d'installation d'une psychologue – Accord de principe

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration de la demande de Mme Ophélie Vanthournout, psychologue et formatrice, intéressée par la maison située 2 rue des Jacob, actuellement occupée par la MAM et devant se libérer au mois d'octobre.
Mme Vanthournout souhaite y installer son activité professionnelle, comprenant des consultations et des ateliers de groupe. Elle sollicite également la possibilité d'y résider temporairement pendant quelques mois, le temps de développer son activité et de trouver un logement à proximité.
Elle propose de réaliser à ses frais le rafraîchissement des murs.
Il est précisé que le présent accord porte uniquement sur le principe du projet. Les modalités précises de location, notamment la nature du bail, le montant du loyer, les charges et les conditions de l'occupation mixte professionnelle et temporairement résidentielle, devront être définies avant tout engagement définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :
• ÉMET un avis favorable de principe au projet d'installation professionnelle de Mme Ophélie Vanthournout dans la maison située 2 rue des Frères Jacob ;
• ÉMET un avis favorable de principe à une occupation temporaire à titre d'habitation, pour une durée limitée restant à définir ;
• PRÉCISE que cet accord de principe ne vaut pas conclusion d'un bail ni fixation définitive du loyer, des charges ou des autres conditions d'occupation.

Le conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, émet un avis favorable de principe au projet présenté.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
29370 CORAY

Pour extrait conforme,
Le Président,
Maurice QUINTIN